

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2025 A 19 H 45**

Date des convocations : 16 juin 2025

Étaient présents : BUCHEIX Daniel, FRELET Pascal, MILLON Pierre, SIMERAY Arnaud, VIENNET Julien.

Absents excusés : BULLE Sophie a donné procuration à SIMERAY Arnaud, DELGRANDE STEFANI Léa a donné procuration à MILLON Pierre, LOONIS Clothaire a donné procuration à FRELET Pascal.

Quorum : 5 présents sur 8, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : VIENNET Julien désigné à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

- Fonds de solidarité au logement 2025,
- Fonds d'Aide à la propriété en Difficulté 2025,
- Convention avec FFRandonnée pour le balisage et la signalisation des chemins,
 - Réduction des pénalités de retard à l'Entreprise THIEULIN,
- Validation du devis PATOZ pour la réfection du mur d'enceinte de l'église,
 - Réalisation d'un prêt pour les travaux de voirie,
 - Présentation des déclarations préalables,
 - Questions diverses.

FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL) :

Le Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.61 € par habitant pour l'année 2025 en faveur des ménages en difficulté afin de permettre leur accès à un logement décent.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de participer au Fonds de Solidarité au Logement (FSL), soit pour la Commune une contribution 106.14 € (174 habitants x 0.61 €).

FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE (FAAD) :

Le Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.30 € par habitant, au titre de l'année 2025 dont l'objet est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE de participer au F.A.A.D, soit 174 habitants x 0.30 € = 52.20 €.

CONVENTION AVEC FFRANDONNEE POUR LE BALISAGE ET LA SIGNALISATION DES CHEMINS :

- Vu la demande présentée par le Comité Départemental de La Randonnée Pédestre du Doubs – CDRP25 .

- Et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé GR® 5 et concerné par la pratique de la randonnée pédestre, tel que présenté sur les documents annexés (*extraits de la carte IGN au 1/25 000^{ème}*),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins suivants (*liste des chemins communaux concernés par l'itinéraire*) :

Statut_juridique	Nom_voie	Section	N°parcelle
CR (Chemin Rural)	N°1 des Alliés à Ruisseau Pontarlier		
CR (Chemin Rural)	N°4 de la Chevrette		

Conformément aux normes de la **Charte Officielle du balisage et de la Signalisation** – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 -balisage blanc et rouge-

S'ENGAGE à :

- conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert, ne pas les aliéner,
- maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désigné,
- prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...)

DEMANDE au Conseil Départemental l'inscription de l'itinéraire au PDIPR du département du Doubs

AUTORISE le Maire à signer la convention d'entretien et de balisage correspondante.

REDUCTION DES PENALITES DE RETARD A L'ENTREPRISE THIEULIN :

Monsieur le Maire explique aux Conseillers, qu'une rencontre avec le Comité de pilotage de la Commune du Pays-de-Montbenoît a eu lieu et qu'il a été décidé d'annuler partiellement les pénalités de retard de l'Entreprise THIEULIN de Pirey concernant le lot n° 2 Equipement des réservoirs pour les travaux d'interconnexion entre les réseaux de distribution AEP.

Ces pénalités s'élèvent à 51 600.00 € et les comités de pilotage souhaitent ramener les pénalités à 15 000.00 €.

Pour cela, le Conseil Municipal doit délibérer.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les pénalités de retard à 15 000.00 € pour l'Entreprise THIEULIN.

VALIDATION DU DEVIS PATOZ POUR LA REFECTION DU MUR D'ENCEINTE DE L'EGLISE :

Le Maire présente aux Conseillers le devis de l'entreprise PATOZ de Maisons-du-Bois-Lièvreumont relatif à la réfection du mur d'enceinte de l'église qui s'élève à 12 619.00 € H.T.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise PATOZ.

EMPRUNT MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de réfection du chemin rural n° 9 ainsi qu'une partie de la voirie communale n°2, il est opportun de recourir à un emprunt.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de contracter après du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000.00 €

Durée : 15 ans

Taux fixe : 3.46 %

Frais et commissions : 135 €

Périodicité : Trimestrielle

APPROUVE le tableau d'amortissement

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE POUR LES COURS DE YOGA :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE de louer la salle pour les cours de yoga à Mme Elise CORDAS domiciliée 1, rue du Tilleul – 25300 LES ALLIES pour un montant de 20.00 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2025.

AUTORISE le Maire à signer la convention de location.

DECLARATIONS PREALABLES :

- De M. DUVERNAY Aurélien pour l'agrandissement d'une fenêtre existante en porte fenêtre au 9, La Pérouse.
- Les Copropriétaires FRELET Philippe, Claude & Rebecca pour une division de terrain en vue de construire au 11, rue Isabelle de Neuchâtel.

Le Maire,




Pierre MILLON